

Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail



Nos Objectifs

A la fin de cette formation l'apprenant sera capable :
d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention .
Mettre à jour ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail.



PUBLIC :

Personnes déjà certifiées Sauveteurs Secouristes du Travail.
Session prévue pour 4 à 10 stagiaires



PRE-REQUIS :

Etre validé Sauveteurs Secouristes du Travail.



NOMBRE DE PARTICIPANTS :

min : max:



DUREE :

1 jours 7,00 heures



FORMATEUR :

Formateur(trice) certifié formateur Sauveteur Secouriste du Travail (INRS) et à jour de sa certification.



DOCUMENTS :

- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
Mannequin RCP adulte
Mannequin RCP enfant
Mannequin RCP nourrisson
 - Divers matériels pour la réalisation des simulations
 - Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Plan d'intervention et pictogramme
- Plan d'actions prévention et pictogramme



Accessibilité

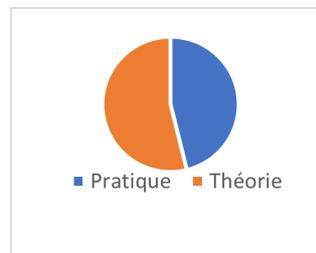
Accessible à toutes personnes



Méthodes Pédagogiques



La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes autour d'études de cas simulés sur un mannequin à caractère pédagogique. Le programme reste modulable par le formateur.



PROGRAMME DE LA FORMATION

-->Retour d'expérience des stagiaires

DOMAINE DE COMPETENCE 1

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Protéger de façon adaptée
 - 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINE DE COMPETENCES 2

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Conditions de Validation



Evaluation formative tout au long de la formation

Epreuves certificatives : 2 épreuves de fin de formation sanctionnées par la délivrance du certificat.

A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposé par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettent d'intervenir efficacement.

Le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

Risques spécifiques à la demande de l'entreprise ou du médecin du travail (le temps sera à définir).

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage "Maintien et actualisation des compétences" (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un document de fin de formation est remis à chaque stagiaire